

## MENAGE PIN

### *Liquide nettoyant ménager parfum Pin*

#### 1. PROPRIETES :

MENAGE PIN est un liquide peu moussant, permettant de nettoyer et faire briller en une seule opération. Il s'utilise pour l'entretien de toutes surfaces : carrelages, sols plastiques, sanitaires, murs, etc... Sans danger pour les sols délicats et les autolustrants\*. Laisse un agréable parfum pin.

#### 2. MODE D'EMPLOI :

- Diluer de 30 à 40 mL pour 10 litres d'eau.  
En machine : dosage de 2 à 3 %.  
Peu moussant, pas de rinçage nécessaire, il peut être utilisé en autolaveuse.  
- S'emploi également pur sur les surfaces très encrassées.  
Appliquer le produit sur une éponge humide ou directement sur la surface.  
Frotter en insistant sur les tâches tenaces. Rincer abondamment.

#### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide vert
pH :	11 +/- 1
Densité :	1.02 +/- 0.01
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Contient parmi d'autres composants : (règlement CE N°648/2004 – 907/2006)	Moins de 5 % de : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques ; Parfums, agent conservateur : benzisothiazolinone.

#### 4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L.

#### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N° 0071) : + 33 (0)3 83 22 50 50.  
N° de téléphone en cas d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.  
Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande ou sur le site [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr) .  
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.  
\*Faire un essai au préalable sur une petite surface non visible.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.  
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.  
Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 04/06/2010